

Le label de qualité du Conseil de l'Europe pour les Centres de la jeunesse

Promouvoir les valeurs du Conseil de l'Europe, sa politique de jeunesse et ses normes relatives au travail de jeunesse en Europe

Un programme du Comité directeur européen
pour la jeunesse



COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Le label de qualité du Conseil de l'Europe pour les Centres de la jeunesse

Promouvoir les valeurs du Conseil de l'Europe,
sa politique de jeunesse et ses normes
relatives au travail de jeunesse en Europe

Un programme du Comité directeur
européen pour la jeunesse

Les points de vue exprimés dans cet ouvrage n'engagent que le ou les auteurs et ne reflètent pas nécessairement la ligne officielle du Conseil de l'Europe.

La reproduction d'extraits (jusqu'à 500 mots) est autorisée, sauf à des fins commerciales, tant que l'intégrité du texte est préservée, que l'extrait n'est pas utilisé hors contexte, ne donne pas d'informations incomplètes ou n'induit pas le lecteur en erreur quant à la nature, à la portée et au contenu de ce texte.

Le texte source doit toujours être cité comme suit : « © Conseil de l'Europe, année de publication ». Pour toute autre demande relative à la reproduction ou à la traduction de tout ou partie de ce document, veuillez vous adresser à la Direction de la communication, Conseil de l'Europe (F-67075 Strasbourg Cedex), ou à publishing@coe.int.

Toute autre correspondance relative à ce document doit être adressée au Service de la jeunesse du Conseil de l'Europe,
Conseil de l'Europe,
F-67075 Strasbourg Cedex,
E-mail: youth@coe.int

Conception de la couverture et mise en page : Service de la production des documents et des publications (SPDP), Conseil de l'Europe

Photos: avec la contribution des centres de la jeunesse ayant le label de qualité

Logo « label de qualité » : Rose de Claire – design, Luxembourg
Contrôle rédactionnel : Georges Metz

Publié par le Service de la jeunesse du Conseil de l'Europe

Cette publication n'a pas fait l'objet d'une relecture typographique et grammaticale de l'Unité éditoriale du SPDP.

© Conseil de l'Europe, avril 2025



Table des matières

INTRODUCTION : PROMOUVOIR LES VALEURS ET LA POLITIQUE DE JEUNESSE DU CONSEIL DE L'EUROPE, ET LES NORMES DU TRAVAIL DE JEUNESSE EN EUROPE	5
LE SECTEUR JEUNESSE DU CONSEIL DE L'EUROPE	7
LES CENTRES EUROPEENS DE LA JEUNESSE	11
Domaines de travail prioritaires	12
LE LABEL DE QUALITE DES CENTRES DE LA JEUNESSE : OBJECTIFS, COMPOSANTES ET INTERET	15
ATTENTES A SATISFAIRE DES CENTRES DE LA JEUNESSE CANDIDATS AU LABEL DE QUALITE DU CONSEIL DE L'EUROPE	17
CRITERES D'OBTENTION DU LABEL	19
Critères d'éligibilité	19
Critères supplémentaires	20
Critère d'éligibilité n° 1	20
Critère d'éligibilité n° 2	22
Critère d'éligibilité n° 3	24
Critère d'éligibilité n° 4	26
Critère d'éligibilité n° 5	28
Critère d'éligibilité n° 6	30
Critère n° 7	32
Critère n° 8	34
Critère n° 9	36
Critère n° 10	38
Critère n° 11	40
Critère n° 12	42
Critère n° 13	44
Critère n° 14	46
Critère n° 15	48
PROCEDURES	51
MAINTIEN DU LABEL DE QUALITE	53
CONDITIONS GENERALES	55
Conditions financières	55
Rapports avec le Conseil de l'Europe	55
Informations complémentaires et contacts	55
GLOSSAIRE	57

Introduction : promouvoir les valeurs et la politique de jeunesse du Conseil de l'Europe, et les normes du travail de jeunesse en Europe

La jeunesse revêt une importance considérable pour le Conseil de l'Europe, comme en témoigne son engagement actif depuis 1972, que ce soit pour la formulation d'une politique de jeunesse, ou pour la mise en œuvre d'un travail concret en faveur de la jeunesse par le biais de formations approfondies, de projets et de rencontres internationales. Cette action essentielle a inspiré la politique et le travail de jeunesse dans beaucoup de pays en Europe et au-delà. La création des Centres européens de la jeunesse à Strasbourg et à Budapest est le résultat manifeste de l'engagement permanent du Conseil de l'Europe en faveur de la jeunesse.

Plusieurs États membres suivent de près les travaux du Conseil de l'Europe dans le domaine de la jeunesse. Ils s'inspirent de la philosophie éducative et politique que reflètent les Centres européens de la jeunesse. Beaucoup expriment leur intérêt pour le développement de centres d'excellence similaires dans leur propre pays, dans le cadre du secteur jeunesse du Conseil de l'Europe.

Dans le même temps, le Conseil de l'Europe souhaite intensifier son action en intervenant aux niveaux national, régional et local. Les centres de la jeunesse des États membres peuvent être de puissants alliés à cet égard, c'est pourquoi le Conseil de l'Europe soutient les initiatives des pouvoirs publics et des autres parties prenantes du domaine de la jeunesse qui s'inspirent de la philosophie éducative et politique des Centres européens de la jeunesse et qui s'engagent en ce sens.

En 2008, le Comité directeur européen pour la jeunesse (CDEJ) a lancé un processus visant à instaurer un label de qualité pour les centres de la jeunesse souhaitant être associés au travail du Conseil de l'Europe en faveur de la jeunesse. Au fil des ans, ce programme s'est non seulement révélé être un moyen efficace d'améliorer les normes de qualité dans les centres de la jeunesse, mais il est également devenu un outil précieux pour favoriser la collaboration entre le Conseil de l'Europe et les centres de la jeunesse nationaux, régionaux ou locaux. De plus, il est devenu un mécanisme permettant de lancer de nouveaux projets et de nouvelles coopérations dans le domaine du travail de jeunesse en Europe.

Depuis 2008, le Label de qualité a bénéficié à la fois à l'Organisation et aux centres associés. Il s'est imposé comme un élément déterminant de la politique de jeunesse du Conseil de l'Europe.

Le Conseil de l'Europe et ses valeurs

Le Conseil de l'Europe est la première institution de coopération européenne. C'est une organisation intergouvernementale, forte de 46 États membres, qui couvre la quasi-totalité du continent européen. Fondé par dix États le 5 mai 1949, le Conseil de l'Europe a pour vocation de développer des principes communs et démocratiques fondés sur la Convention européenne des droits de l'homme et d'autres textes de référence sur la protection des femmes et des hommes dans toute l'Europe. L'objectif premier du Conseil de l'Europe est de créer un espace démocratique et juridique commun garantissant le respect de ses valeurs fondamentales : les droits humains, la démocratie et l'état de droit. Ces valeurs, qui sont les fondements d'une société tolérante et civilisée, sont indispensables à la stabilité européenne, à la croissance économique et à la cohésion sociale. Sur la base de ces valeurs fondamentales, le Conseil de l'Europe tente de trouver des solutions communes aux principaux problèmes et défis auxquels le continent est confronté, notamment, mais pas exclusivement, la violation des droits humains, le recul de la démocratie, la corruption, la criminalité organisée, la crise climatique, la violence à l'encontre des enfants et des femmes et la traite des êtres humains. Il s'efforce de le faire grâce à la coopération entre l'ensemble des États membres. Les objectifs du Conseil sont les suivants :

- ▶ Trouver des solutions communes aux défis auxquels la société européenne est confrontée
- ▶ Promouvoir la prise de conscience et encourager le développement de l'identité et de la diversité culturelles de l'Europe
- ▶ Protéger les droits humains, la démocratie pluraliste et l'état de droit
- ▶ Consolider la stabilité démocratique en Europe en soutenant les réformes politiques, législatives et constitutionnelles.

Le secteur jeunesse du Conseil de l'Europe

Depuis 1972, le Conseil de l'Europe est devenu le principal moteur du développement des politiques et du travail de jeunesse en Europe. Le programme « Jeunesse pour la démocratie » aide les jeunes à devenir des citoyens européens engagés et responsables, qui défendent les droits humains et qui participent pleinement à la vie démocratique. Le Conseil de l'Europe promeut des politiques de jeunesse axées sur les opportunités qui autonomisent les jeunes et qui les engagent dans le développement de sociétés démocratiques, inclusives et pacifiques, faisant ainsi des jeunes Européens des « agents du changement ».

Le Service de la jeunesse du Conseil de l'Europe élabore des recommandations, des lignes directrices et des programmes pour le développement de politiques de jeunesse cohérentes et efficaces aux niveaux local, national et européen.

Il offre des financements et un soutien éducatif aux activités internationales de jeunesse visant à promouvoir la citoyenneté démocratique chez les jeunes, la mobilité des jeunes et les valeurs des droits humains, de la démocratie et du pluralisme culturel. Il cherche à rassembler et à diffuser l'expertise et les connaissances sur les situations de vie, les aspirations et les modes d'expression des jeunes Européens.

Les Centres européens de la jeunesse (CEJ) de Strasbourg et de Budapest, créés respectivement en 1972 et en 1995, constituent l'épine dorsale du secteur jeunesse du Conseil de l'Europe. Ce sont des structures permanentes pour la mise en œuvre de la politique jeunesse du Conseil de l'Europe, qui accueillent la plupart des activités « Jeunesse pour la démocratie » de l'Organisation.

Ils servent de laboratoires éducatifs pour l'élaboration de normes de qualité du travail de jeunesse et de pôles d'innovation pour l'élaboration de la politique de jeunesse.

Par l'intermédiaire de ses Centres européens de la jeunesse, le Conseil de l'Europe offre aux jeunes et aux organisations de jeunesse, tant formelles qu'informelles, en Europe et au-delà, des opportunités et des ressources précieuses. Celles-ci comprennent un soutien éducatif avancé, des espaces physiques sûrs avec des lieux d'accueil et d'hébergement, et l'accès à divers secteurs de l'Organisation. Ces ressources permettent aux jeunes d'analyser leurs préoccupations, de défendre leurs besoins et de conduire le changement social.

Nous engageons le Conseil de l'Europe sur une nouvelle voie de transparence et de coopération accrues avec ses parties prenantes, avec une visibilité renforcée et des ressources suffisantes. Cela devrait inclure une perspective pour la jeunesse dans les délibérations intergouvernementales et autres de l'Organisation car la participation des jeunes aux processus décisionnels améliore l'efficacité des politiques publiques et renforce les institutions démocratiques grâce à un dialogue ouvert.

* * *

«... Il conviendra en priorité de favoriser la participation des jeunes à la vie démocratique et aux processus décisionnels, notamment grâce à des initiatives d'éducation aux droits de l'homme et aux valeurs démocratiques fondamentales que sont, entre autres, le pluralisme, l'inclusion, la non-discrimination, la transparence et la responsabilité;»

Déclaration de Reykjavik, 4^e Sommet des Chefs d'État et de Gouvernement des États membres du Conseil de l'Europe, mai 2023.

Les priorités thématiques du Secteur jeunesse du Conseil de l'Europe sont les suivantes :

1. Revitaliser la démocratie pluraliste
2. Donner aux jeunes l'accès à leurs droits
3. Vivre ensemble dans des sociétés pacifiques et inclusives
4. Réaliser un travail de jeunesse
5. Elaborer et améliorer la politique de jeunesse sur la base des normes du Conseil de l'Europe.

Source: <https://www.coe.int/fr/web/youth/>



Les Centres européens de la jeunesse de Strasbourg et de Budapest sont des infrastructures clés pour la mise en œuvre de la politique du Conseil de l'Europe en faveur de la jeunesse. De grandes campagnes en faveur de la jeunesse, telles que « Tous différents, tous égaux » et « Non au discours de haine », ont été élaborées et coordonnées dans ces centres.

La plupart des activités du secteur jeunesse du Conseil de l'Europe ont lieu dans les Centres européens de la jeunesse de Strasbourg et de Budapest. Elles comprennent un large éventail de formations et de séminaires couvrant divers sujets en phase avec les priorités du Conseil de l'Europe.

Ces centres peuvent être utilisés pour les activités de toute organisation, association, institution, structure ou réseau de jeunesse externe qui respecte et défend les valeurs du Conseil de l'Europe.



Les réunions décisionnelles du secteur jeunesse du Conseil de l'Europe - le Conseil mixte sur la jeunesse - se tiennent alternativement dans l'un ou l'autre des deux Centres européens de la jeunesse, faisant de ces lieux des carrefours essentiels pour la réflexion et la réalisation du travail et des politiques en faveur de la jeunesse.

Les Centres européens de la jeunesse

Le label de qualité du Conseil de l'Europe pour les centres de la jeunesse s'appuie sur des normes et des concepts éducatifs qui ont été établis au fil de nombreuses années grâce à la pratique des Centres européens de la jeunesse de Strasbourg et de Budapest.

Les CEJ de Strasbourg et de Budapest sont des centres internationaux de formation et de rencontre offrant des capacités d'hébergement. Assurant un cadre de travail flexible et moderne pour des activités internationales, notamment les activités éducatives non formelles avec les jeunes, ils disposent de salles de réunions équipées pour l'interprétation simultanée, d'une bibliothèque et d'installations audiovisuelles et informatiques. Le personnel comprend une équipe de conseillers pédagogiques « internes » qui apportent un soutien pédagogique et technique pour la préparation, la conduite et le suivi des activités.

Les CEJ servent de laboratoires pour l'élaboration d'approches innovantes de l'éducation non formelle fondée sur des valeurs avec les jeunes et visent à former des multiplicateurs aux valeurs du Conseil de l'Europe. Ils produisent leurs propres matériels et programmes éducatifs dans les domaines de l'éducation aux droits humains, de l'apprentissage interculturel, de l'éducation contre le racisme, de l'éducation à la citoyenneté démocratique et de l'éducation globale. Un aspect essentiel de leur travail consiste à promouvoir l'intérêt de la coopération internationale entre les jeunes, leurs organisations représentatives et diverses structures de jeunesse. Ainsi, les CEJ favorisent l'échange de connaissances et de bonnes pratiques entre les professionnels du secteur jeunesse dans les États membres du Conseil de l'Europe et au-delà.

L'approche des Centres européens de la jeunesse en matière de multiplication des valeurs humaines fondamentales parmi les jeunes reste unique dans le secteur international de la jeunesse et parmi les institutions internationales équivalentes. En plus de 50 ans d'existence, ils ont réussi à créer des communautés de pratique et d'engagement envers les valeurs du Conseil de l'Europe. Grâce à la nature résidentielle de leurs activités, les Centres européens de la jeunesse peuvent réaliser ce qui n'est pas possible par le seul soutien financier sous forme de subventions : ils marquent les biographies et créent des souvenirs, ils permettent de constituer des réseaux et de réaliser une coopération durables, ils s'engagent dans le développement et construisent des connaissances consolidées. Ces connaissances servent de référence pour les politiques de jeunesse des États membres du Conseil de l'Europe, ainsi que d'autres institutions internationales telles que l'Union européenne et les Nations Unies, et pour les partenaires non gouvernementaux du secteur jeunesse.

Les activités des Centres européens de la jeunesse sont principalement financées par le programme « Jeunesse pour la démocratie » du Conseil de l'Europe. Toutefois, les pouvoirs publics, les organisations non gouvernementales et les autres services qui partagent les valeurs du Conseil de l'Europe et qui s'intéressent aux questions relatives à la jeunesse ou en sont responsables peuvent utiliser les centres pour leurs activités sur la base d'un autofinancement.

Domaines de travail prioritaires

Les Centres européens de la jeunesse de Strasbourg et de Budapest interviennent dans cinq domaines de travail fondamentaux :

1. Éducation aux valeurs

Les activités des Centres européens de la jeunesse favorisent l'identification aux valeurs du Conseil de l'Europe et l'engagement en faveur de ces valeurs par le biais d'une éducation non formelle auprès des jeunes.

2. Multiplication de l'effet social

Les activités des Centres européens de la jeunesse visent à aider les jeunes à devenir des acteurs du changement social et pas seulement à favoriser leur avancement et leur développement individuels.

3. Influence sur la politique de jeunesse

Les Centres européens de la jeunesse promeuvent et accueillent des activités normatives dans des domaines importants pour la politique de jeunesse, du niveau européen au niveau local ; une coopération intensive entre la pratique du travail de jeunesse, la recherche sur la jeunesse et la politique de jeunesse est encouragée.

4. Développement des connaissances et innovation éducative

Les Centres européens de la jeunesse font office de laboratoires d'innovation dans le domaine du travail de jeunesse et de la création de connaissances sur les jeunes et sur la manière de travailler avec eux par le biais de l'éducation aux valeurs. Le développement des connaissances et la capacité d'innovation sont assurés par une équipe de formateurs et de formatrices internes.

5. Coopération internationale

Les Centres européens de la jeunesse offrent aux professionnels et aux bénévoles du secteur jeunesse la possibilité d'échanger et d'apprendre au-delà des frontières nationales.

Le Centre européen de la jeunesse ... est un établissement à caractère éducatif du Conseil de l'Europe et constitue une base de connaissances sur les questions de jeunesse, en particulier sur la politique et le travail de jeunesse ainsi que sur les phénomènes qui émergent de la jeunesse. Instrument de participation de la jeunesse européenne à la construction de l'Europe, il contribue à exécuter le programme du Conseil de l'Europe dans le domaine des activités de jeunesse.

Extrait des statuts des Centres européens de la jeunesse (1972)

* * *

Nous intensifierons nos efforts visant à rendre les jeunes capables de participer activement aux processus démocratiques pour qu'ils puissent contribuer à la promotion de nos valeurs fondamentales. Les Centres européens de la Jeunesse du Conseil de l'Europe et son Fonds européen pour la Jeunesse constituent des instruments importants à cet effet. . .

* * *

Le Conseil de l'Europe développera encore la position unique qu'il occupe dans le domaine de la jeunesse.

Extraits du Plan d'action du Troisième sommet des Chefs d'État et de Gouvernement des États membres du Conseil de l'Europe (Varsovie, 2005)



Le Centre européen de la jeunesse de Strasbourg (CEJS) est un centre international de formation, d'éducation et de conférences qui accueille les participants aux activités organisées par le secteur jeunesse du Conseil de l'Europe et d'autres secteurs de l'organisation.



Le Centre européen de la jeunesse de Budapest (CEJB) fonctionne de manière semblable à celui de Strasbourg. Il bénéficie d'un statut diplomatique en vertu d'un accord de siège entre le Conseil de l'Europe et l'État hongrois.

Le label de qualité des centres de la jeunesse : objectifs, composantes et intérêt

Le programme du Label de qualité pour les centres de la jeunesse vise à associer les centres de la jeunesse de toute l'Europe à la politique et au travail de jeunesse du Conseil de l'Europe et à mettre en relation les centres de la jeunesse ayant des missions, des priorités et des approches similaires. Il représente :

- ▶ Une opportunité pour les centres de la jeunesse existants ou prévus des États signataires de la Convention culturelle européenne de souscrire aux valeurs du Conseil de l'Europe et de contribuer à son travail de jeunesse ;
- ▶ Un moyen d'encourager le développement de la qualité et le partage des connaissances entre les centres de la jeunesse sur la base des normes établies pour les approches éducatives et politiques au sein du secteur jeunesse du Conseil de l'Europe ;
- ▶ Une opportunité de mise en réseau, d'échange et de coopération internationale entre les centres éducatifs résidentiels pour jeunes et leurs parties prenantes ;
- ▶ Un mécanisme de promotion des normes de qualité dans l'éducation non formelle et le travail international de jeunesse.

Le programme du Label de qualité se compose de cinq éléments principaux :

1. Le Label de qualité du Conseil de l'Europe pour les centres de la jeunesse.

- ▶ Ce label est décerné aux centres de la jeunesse qui satisfont à un ensemble de critères standard décrits dans ce document.
- ▶ L'obtention du Label de qualité du Conseil de l'Europe pour les centres de la jeunesse apporte aux centres participants une reconnaissance internationale et valide leur travail. Elle traduit leur partenariat institutionnel avec le Conseil de l'Europe, sa longue histoire de normalisation, ainsi que sa philosophie et son approche respectées du travail et de la politique de jeunesse. Cela peut aider les centres à accéder à la reconnaissance dans leur pays et à l'étranger, et à accéder au soutien et aux ressources nécessaires pour remplir leur mission.

2. Une réunion annuelle des centres de la jeunesse (plateforme européenne des centres de la jeunesse)

- ▶ La réunion annuelle met en contact les centres labellisés et ceux qui aspirent à acquérir le label avec des infrastructures élaborées pour la mise en réseau internationale des professionnels du secteur jeunesse en Europe et au-delà.

- ▶ Elle facilite l'établissement de liens avec d'autres centres de la jeunesse qui ont effectivement obtenu le label, permettant ainsi l'apprentissage par les pairs et l'offre d'orientations. En outre, elle permet à la direction du centre participant d'améliorer ses capacités dans des domaines stratégiques et encourage l'échange de connaissances entre les dirigeants des centres.

3. Un forum annuel pour le personnel éducatif des centres de la jeunesse

- ▶ Le forum annuel pour le personnel éducatif des centres de la jeunesse permet de s'informer sur les normes éducatives du secteur jeunesse du Conseil de l'Europe et d'échanger sur les pratiques éducatives. Il constitue un point de départ idéal pour la collaboration internationale entre les centres de la jeunesse. Il leur permet également de découvrir d'autres activités de formation thématiques du Conseil de l'Europe au profit des équipes éducatives des centres.

4. Un programme de conseils pédagogiques et de coaching

- ▶ Les centres participants ont accès à des mesures de soutien spécifiques, notamment à une expertise individuelle et à une assistance pour l'élaboration de leurs programmes éducatifs. Le Service de la jeunesse du Conseil de l'Europe ou d'autres centres participants peuvent offrir cette expertise par le biais d'un coaching, de visites d'étude ou de formations spécialisées.
- ▶ En outre, les centres participants ont accès au vaste réseau de spécialistes du secteur jeunesse en matière de formation, de politique de jeunesse, de recherche sur la jeunesse et de travail de jeunesse dans toute l'Europe.
- ▶ C'est une ressource précieuse et sur mesure pour un développement à votre propre rythme.

5. Notoriété du travail de jeunesse mené dans les centres de la jeunesse

- ▶ La promotion du travail de jeunesse mené dans les centres de la jeunesse consiste notamment à le présenter sur les sites web officiels du Conseil de l'Europe, à diffuser des exemples de bonnes pratiques au niveau européen et à représenter le réseau sur des plateformes telles que la Convention européenne sur le travail de jeunesse.
- ▶ Cela permet non seulement de faire mieux connaître les initiatives des centres de la jeunesse, mais aussi d'enrichir l'échange de bonnes pratiques et de favoriser le développement d'une communauté interconnectée plus large, attachée à sensibiliser au travail de jeunesse et à l'élaboration de la politique de jeunesse.

Attentes à satisfaire des centres de la jeunesse candidats au label de qualité du Conseil de l'Europe

Le programme du Label de qualité pour les centres de la jeunesse est conçu pour bénéficier à la fois au Conseil de l'Europe et aux centres de la jeunesse participants. Le Conseil de l'Europe met en œuvre des mesures pour soutenir le développement d'un travail de jeunesse de qualité et de centres d'excellence au niveau national afin de multiplier son action, ainsi que pour favoriser les échanges et la coopération multilatérale entre les centres de la jeunesse. Les centres participants interviennent activement à leur tour en partageant des pratiques inspirantes entre pairs, en prenant des initiatives nationales / locales qui promeuvent les valeurs du réseau et les normes du Conseil de l'Europe et en participant à des projets et initiatives bilatéraux et multilatéraux pour la jeunesse.

Chacun des centres de la jeunesse qui s'efforcent d'obtenir le label de qualité préserve son caractère unique et ses fonctions dans son contexte local spécifique. Cependant, il est essentiel que ces centres partagent la vision globale et participent activement à des domaines d'intérêt similaires à ceux des deux Centres européens de la jeunesse.

Cela implique d'être actif dans les cinq domaines de travail clés suivants :

1. Éducation aux valeurs
2. Multiplication de l'effet social
3. Influence sur la politique de jeunesse
4. Développement des connaissances et pratique éducative
5. Coopération internationale.

Les centres participants doivent analyser la façon dont ces domaines d'action peuvent être couverts au mieux dans leur contexte spécifique. Chaque centre pourra utiliser ses propres atouts et tirer le meilleur parti des opportunités qui s'offrent à lui.

En outre, les centres participants sont censés contribuer activement au développement du réseau de centres de la jeunesse labellisés par le Conseil de l'Europe en participant à la plateforme européenne annuelle des centres de la jeunesse, en partageant les bonnes pratiques et les connaissances utiles et en participant à d'autres activités pour soutenir le développement des centres de la jeunesse.

Ces missions ne peuvent être remplies que par des centres disposant de leur propres infrastructures, adaptées aux activités de jeunesse non formelles avec hébergement, et de leur propre personnel éducatif permanent formé pour travailler avec les jeunes. Les centres participants sont censés encourager leur personnel à participer au Forum annuel pour le personnel éducatif des centres de la jeunesse et à utiliser les ressources disponibles du Conseil de l'Europe.

Les centres participants doivent faire preuve d'une volonté de développer continuellement la qualité de leur offre pour les jeunes et le secteur jeunesse au sens large afin de respecter, de maintenir et de développer les normes représentées par les critères du Label de qualité.

Les centres participants doivent contribuer à la promotion des programmes du Conseil de l'Europe et, plus spécifiquement, soutenir les initiatives lancées dans le cadre du Label de qualité pour les centres de la jeunesse.

Critères d'obtention du label

L'obtention du Label de qualité du Conseil de l'Europe pour les centres de la jeunesse se fait sur la base d'une **évaluation qualitative**. Il est à espérer que les critères donneront aux centres de la jeunesse déjà en activité l'élan nécessaire pour améliorer leur offre destinée aux jeunes et au secteur jeunesse. Pour les centres de la jeunesse en phase de planification et qui n'ont pas encore été créés, les critères peuvent servir d'orientation et de plan de travail.

Critères d'éligibilité

Les critères n° 1 à 6 sont des conditions préalables générales à l'obtention du label et sont considérés comme des critères d'éligibilité.

Le centre doit :

- ▶ Avoir pour mission principale de servir le secteur jeunesse et les jeunes
- ▶ Disposer en interne d'un personnel éducatif compétent en matière d'éducation non formelle
- ▶ Disposer d'installations d'hébergement situées sur le même campus que les installations de travail
- ▶ Coopérer avec les pouvoirs publics
- ▶ Promouvoir la coopération internationale au sein du secteur jeunesse
- ▶ Promouvoir les valeurs et les approches du Conseil de l'Europe

Il est important de noter que les centres touristiques et de vacances, les centres sans mission éducative principale, les auberges de jeunesse, les centres de la jeunesse indépendants des pouvoirs publics et les établissements commerciaux à but lucratif sont, d'emblée, exclus.

Critères supplémentaires

Une fois les critères d'éligibilité satisfaits, le centre doit ensuite se conformer à certains critères supplémentaires. La réalité étant différente d'un pays à l'autre, une certaine souplesse est autorisée dans l'interprétation de ces critères. Les indicateurs liés aux critères de qualité servent de principes directeurs pour l'évaluation systématique des critères et indiquent dans quelle mesure ils sont remplis par un centre candidat.

Critère d'éligibilité n° 1

Le centre a pour vocation principale de servir le secteur jeunesse et les jeunes

Conditions à remplir

- 1.1. Le programme du centre est principalement axé sur les jeunes et ceux qui travaillent avec et pour les jeunes
- 1.2. La plupart des activités éducatives du centre correspondent au profil de l'éducation non formelle
- 1.3. Le centre participe à la formation de multiplicateurs engagés dans l'éducation non formelle auprès des jeunes
- 1.4. Le centre participe aux réseaux régionaux et nationaux du secteur jeunesse et coopère avec d'autres acteurs et actrices du secteur jeunesse

Espace pour les jeunes et leurs organisations

Des espaces réservés où les jeunes peuvent étudier leurs intérêts, développer leurs compétences et établir des liens significatifs avec leurs pairs leur permettent d'exploiter pleinement leur potentiel. Les espaces axés sur la jeunesse favorisent le développement de jeunes leaders et d'agents du changement, ce qui, en fin de compte, stimule le progrès social et la cohésion.

Dans les centres de la jeunesse, les organisations de jeunesse trouvent des conditions de travail flexibles qui sont adaptées à leurs besoins et qui répondent aux exigences de l'éducation non formelle.



Au Portugal, le Centre de la jeunesse de Lisbonne organise beaucoup d'activités pour les jeunes. Le stage #RIGHTTOHAVERIGHTS vise à élaborer des outils qui favorisent la citoyenneté active et la participation démocratique tout en améliorant le bien-être physique et mental.

En Roumanie, l'équipe de jeunes du Centre de la jeunesse de Timisoara organise régulièrement un large éventail d'activités visant à améliorer et à élargir les possibilités offertes aux jeunes dans divers domaines. Cette photo a été prise lors d'une conférence sur les problèmes de santé mentale des jeunes, qui s'est tenue dans le hall principal du Centre de la jeunesse. L'événement a réuni des jeunes, des éducateurs et des éducatrices de jeunesse et des spécialistes en psychologie et en santé mentale pour discuter des possibilités et des solutions pour les jeunes qui ont du mal à préserver leur bien-être mental.



En Serbie, le Centre de la jeunesse de Sremski Karlovci promeut le travail professionnel auprès des jeunes par le biais des réseaux nationaux existants, en particulier l'Association nationale des travailleurs de jeunesse (NAPOR). Les rapports entre le centre et l'association sont mutuellement bénéfiques. Dans ses actions pour promouvoir un travail de qualité auprès des jeunes, la NAPOR utilise le Centre comme exemple de bonnes pratiques pour se conformer à ses normes et à celles du Conseil de l'Europe en matière de travail de jeunesse. Quant à lui, le centre bénéficie de son adhésion à la NAPOR pour disposer d'un moyen de promouvoir le travail professionnel auprès des jeunes au niveau national.

Critère d'éligibilité n° 2

Le centre dispose d'un personnel éducatif interne compétent en matière d'éducation non formelle

Conditions à remplir

2.1. Le centre dispose d'au moins deux membres du personnel éducatif interne chargés d'assurer la cohérence conceptuelle, l'assurance qualité et le soutien des activités, y compris celles qui sont gérées par le personnel éducatif externe

2.2. L'équipe du personnel éducatif du centre est suffisamment importante pour le nombre et le volume d'activités gérées

2.3. Le centre peut montrer la compétence de son personnel éducatif pour des activités éducatives non formelles, fondées sur des valeurs et ayant une dimension internationale

2.4. La direction du centre encourage son personnel éducatif à participer au Forum annuel pour le personnel éducatif des centres de la jeunesse ou à d'autres formations organisées par le secteur jeunesse du Conseil de l'Europe

Aide aux jeunes

Un environnement accueillant qui favorise l'acceptation et la compréhension incite les jeunes à expérimenter et à innover. Avec l'aide d'équipes formées, leurs idées peuvent être élaborées rapidement, permettant aux jeunes de développer leurs propres aptitudes et leurs compétences.

Les équipes éducatives des centres de la jeunesse soutiennent les jeunes et leurs organisations dans la mise en œuvre de leurs idées et de leurs projets.



En Allemagne, le concept pédagogique du Centre de la jeunesse de Magdebourg est largement partagé par les autres centres de la jeunesse labellisés : « Nous considérons les jeunes comme des spécialistes d'eux-mêmes, de leurs problèmes individuels, de leurs objectifs propres, de leurs réalités et de leurs points de vue quotidiens. Nos services ne visent pas à leur expliquer le monde, mais plutôt à les aider à se forger leur propre opinion et à les encourager à découvrir de nouvelles perspectives, à réfléchir à leurs propres convictions et à tirer parti de l'ouverture d'esprit qu'ils ou elles ont acquise. »

Au Luxembourg, l'équipe éducative du Centre de la jeunesse de Marienthal soutient des projets audiovisuels tels que des films d'animation, imaginés et produits par des jeunes. Le soutien comprend du matériel de pointe et des conseils dispensés par un personnel qualifié. Une autre branche de l'équipe se concentre sur les activités de consolidation d'équipe et les programmes de prévention de la violence.



En Slovénie, Le centre de la jeunesse de Brežice participe activement à la vie culturelle de la municipalité et son équipe éducative propose un large éventail d'activités culturelles aux jeunes. Le centre s'efforce de leur offrir des occasions de participer à des ateliers de théâtre, des projections de films documentaires, ainsi que des jam sessions et des concerts réguliers d'artistes de leur choix.

En Finlande, le centre de la jeunesse Marttinen de Virrat propose une éducation à l'environnement axée sur le travail de jeunesse. Il vise à renforcer le lien de chacun et chacune avec la nature et à promouvoir une réflexion respectueuse de l'environnement.



Critère d'éligibilité n° 3

Le centre dispose d'installations d'hébergement situées sur le même campus que les installations de travail

Conditions à remplir

3.1. Le centre a la capacité de fournir le gîte et le couvert sur un seul campus. La cohabitation fait partie intégrante du concept / processus éducatif

3.2. Le centre dispose des installations nécessaires pour que le groupe n'ait pas à se déplacer vers un autre lieu en dehors du campus pour les activités sociales, le repos, etc

- ▶ L'hébergement est prévu à l'intérieur avec des installations d'hygiène de base appropriées
- ▶ L'hébergement sous tente et en camping n'est pas éligible
- ▶ Les espaces loués ne sont pas éligibles

3.3. Le centre dispose d'une capacité d'hébergement adaptée à l'organisation de stages d'études internationales ou d'activités similaires (c'est-à-dire pouvant accueillir 35 participants environ)

Des expériences uniques pour les jeunes

Passer plusieurs jours ensemble dans un même espace, cela crée un environnement collaboratif où les jeunes peuvent discuter, échanger des idées et apprendre les uns des autres. Ces expériences immersives deviennent des expériences mémorables.

Les centres de la jeunesse marquent les biographies, créent des souvenirs impérissables et permettent de tisser des liens solides entre les gens.



En Belgique, le centre de la jeunesse De Hoge Rielen de Kasterlee propose aux utilisateurs de choisir entre un séjour en auberge, de réserver un bâtiment pour un groupe ou de s'installer sur un terrain de camping. Les infrastructures comprennent des salles de réunion, un restaurant, une aire de pique-nique ainsi que des lieux de feu de camp. Un service de prêt a été mis en place, pour permettre aux groupes d'emprunter différentes « malles » contenant du matériel et des idées sur la manière de les utiliser avec un groupe.



En Allemagne, les prestations de restauration du centre de la jeunesse WannseeFORUM de Berlin comprennent un buffet pour le petit-déjeuner, le déjeuner et le dîner. Le centre propose toujours une option végétarienne. L'équipe de restauration professionnelle propose tout, depuis les collations et les rafraîchissements jusqu'aux buffets festifs avec traiteur. Le bar, où les groupes peuvent se retrouver dans une ambiance conviviale et informelle pendant leur séjour, a été décoré par des jeunes.

En Slovénie, le centre de la jeunesse de Brežice dispose d'un bar qui sert de lieu de rencontre pour les activités sociales et offre également un accès gratuit à Internet. La salle de concert est un espace important pour les concerts, les tables rondes et les salons pour et par les jeunes. Par ailleurs, le centre est équipé de petites salles de réunion, telles que des espaces d'apprentissage extérieurs et intérieurs, un point d'information et des salles de conférence.



En Belgique, le centre de la jeunesse Destelheide-Hanbos de Tourneffe a été rénové en tenant compte des exigences du Label de qualité pour les centres de la jeunesse fixées par le Conseil de l'Europe. Les infrastructures créatives et l'environnement inspirant offrent une expérience de séjour unique et complète.

Critère d'éligibilité n° 4

Le centre coopère avec les pouvoirs publics

Conditions à remplir

- 4.1. Le centre peut fournir des preuves ou des documents officiels autorisant ses activités
- 4.2. Le centre bénéficie du soutien des pouvoirs publics pour demander le label de qualité du Conseil de l'Europe pour les centres de la jeunesse
- 4.3. Le centre a établi des liens et des mécanismes de communication avec les pouvoirs publics responsables de la politique de jeunesse. La preuve peut être un contrat, un financement, une lettre de soutien ou tout autre document officiel attestant de rapports structurés

Soutien à la participation des jeunes

Les jeunes apportent des perspectives nouvelles et des idées novatrices qui contribuent au développement d'une société dynamique et durable. Leur participation en tant que « spécialistes de la jeunesse » à l'élaboration des politiques renforce non seulement leur engagement envers la démocratie, mais aussi leur responsabilité dans la construction d'un avenir commun.

Les centres de la jeunesse offrent des opportunités de participation aux jeunes.



En Roumanie, l'équipe de jeunes du Centre de la jeunesse de Timisoara s'est engagée à favoriser la coopération et la participation active de la société au niveau local. Cette image montre une réunion entre des décideurs locaux et des jeunes, au cours de laquelle ils ont discuté des collaborations futures possibles entre les jeunes, les organisations de jeunesse et les municipalités. L'événement s'inscrivait dans le cadre d'un projet visant à revitaliser le secteur jeunesse en Roumanie en favorisant le dialogue entre les ONG de jeunesse, les jeunes et les décideurs.

En Irlande, le Centre de la jeunesse de Killarney mène avec l'aide des pouvoirs publics un projet dans le cadre duquel des jeunes pris en charge par l'État collaborent à la réalisation d'un film d'animation mettant en avant le soutien dont ils ont besoin pour devenir de jeunes adultes autonomes.



Au Portugal, le Centre de la jeunesse de Braga crée des opportunités de participation pour les jeunes, en accueillant de nombreuses initiatives à cette fin, y compris les activités du Conseil municipal de la jeunesse de Braga. Le centre dispose également d'un espace consacré aux politiques nationales de jeunesse, sous la responsabilité de l'Institut portugais du sport et de la jeunesse.

Critère d'éligibilité n° 5

Le centre promeut la coopération internationale dans le secteur jeunesse

Conditions à remplir

- 5.1. Le centre accueille et promeut des activités internationales et multilatérales
- 5.2. Le centre peut montrer qu'il est associé à des cadres de coopération européenne / internationale plus larges dans le secteur jeunesse
- 5.3. Le centre s'efforce de multiplier les bonnes pratiques au niveau international (Conseil de l'Europe, Union européenne, Nations Unies, réseaux spécifiques) et de diffuser les connaissances et les valeurs par le biais d'activités de formation et de promotion aux niveaux national, régional et local
- 5.4. Le centre contribue au réseau des centres de la jeunesse labellisés en participant à la Plateforme européenne des centres de la jeunesse, au Forum du personnel éducatif, au partage des connaissances et à la coopération internationale entre les centres participants

Expériences internationales pour les jeunes

Les expériences internationales aident les jeunes à élargir leurs horizons culturels et à acquérir des perspectives et une compréhension précieuses de la diversité, enrichissant ainsi leur développement personnel. Ceux qui ont une vision globale stimulent l'innovation, approfondissent la compréhension culturelle et favorisent le développement durable.

Les centres de la jeunesse, en tant qu'institutions permanentes et spécialisées dans le travail de jeunesse, sont des partenaires clés pour les programmes d'échange de jeunes et les rencontres interculturelles. Leur stabilité et leur fiabilité les rendent indispensables à la réussite de ces initiatives.



En Irlande, le Centre de la jeunesse de Killarney a réuni un groupe de jeunes Irlandais pour participer à un échange organisé avec le Centre de la jeunesse de Brežice, où ils ont rejoint des jeunes de Slovénie, de Roumanie et de Belgique afin d'étudier les droits humains dans la nature et les arts. Cette expérience a été particulièrement enrichissante pour les jeunes participants, qui ont développé des compétences importantes tout en collaborant dans un cadre interculturel.

En Allemagne, le centre de la jeunesse de Magdebourg organise « OTTOPIA », une cité des enfants. Dans leur propre cité, les enfants participants peuvent essayer différents métiers et prendre des décisions politiques ensemble. Les adultes ne sont pas autorisés à entrer, seuls les enfants et les superviseurs et superviseuses peuvent entrer dans la cité des enfants. Etant donné la participation de bénévoles de différents pays européens, la diffusion de cette bonne pratique du travail de jeunesse est effectivement assurée.



En Finlande, avec le soutien du centre de la jeunesse de Villa Elba à Kokkola et d'animateurs locaux, des bénévoles venant de différentes régions d'Europe, parfois d'autres centres de la jeunesse, ont créé des clubs de jeunes internationaux dans les différents villages. Cela constitue un espace d'échange entre les jeunes du cru et les bénévoles, encourageant les jeunes à lancer leurs propres projets internationaux.

En Bulgarie, le Centre de la jeunesse de Stara Zagora collabore avec le Centre de la jeunesse Ekocentar Radulovački de Sremski Karlovci en Serbie pour échanger sur les bonnes pratiques en matière d'écologie et d'activités de jeunesse par le biais de l'éducation non formelle. À la suite des échanges, les animateurs de jeunesse appliquent ces pratiques dans diverses initiatives de jeunesse au niveau local.



Critère d'éligibilité n° 6

Le centre promeut les valeurs et les approches du Conseil de l'Europe

Indicateurs

6.1. L'éthique, le programme et la philosophie de travail du centre sont fondés sur les valeurs du Conseil de l'Europe : respect des droits humains, démocratie et état de droit

6.2. Le centre promeut les priorités du secteur jeunesse du Conseil de l'Europe en abordant activement l'éducation aux droits humains, l'apprentissage interculturel, la participation des jeunes, la citoyenneté démocratique active et l'inclusion sociale des jeunes dans ses activités et ses pratiques de travail

6.3. Les valeurs du Conseil de l'Europe se reflètent dans un code d'éthique fondé sur les droits humains utilisé pour le fonctionnement du centre

6.4. Le personnel du centre connaît les rapports avec le Conseil de l'Europe et peut fournir des informations pertinentes à ce sujet aux participants

6.5. Le centre promeut les activités du Conseil de l'Europe (par exemple, séminaires, formations, campagnes, etc.)

6.6. Les publications du Conseil de l'Europe sont exposées et disponibles pour être diffusées aux participants, aux participantes, aux visiteurs et aux visiteuses

L'autonomisation des jeunes par le biais des droits humains

La compréhension de leurs propres droits et de ceux des autres donne aux jeunes les connaissances et la confiance nécessaires pour défendre l'équité et l'égalité. Cette autonomisation les incite non seulement à soutenir la justice et l'inclusion, mais elle contribue également à bâtir une société plus équitable en favorisant l'information et l'engagement des jeunes.

Grâce à des activités et des méthodes originales adaptées aux différents groupes d'âge, les centres de la jeunesse contribuent à combler le fossé entre les institutions et les jeunes.



En Belgique, le Centre de la jeunesse De Hoge Rielen a créé, en collaboration avec de jeunes artistes, une collection captivante d'illustrations sur le thème des droits humains. Ces œuvres d'art sont exposées de manière bien visible sur différents supports dans l'ensemble de l'établissement, suscitant l'intérêt des visiteurs et favorisant des conversations enrichissantes.

Au Portugal, le Centre de la jeunesse de Lisbonne attache une grande importance à mettre à disposition des utilisateurs, des utilisatrices, des décideuses et des décideurs des documents clés du Conseil de l'Europe en portugais, afin de les rendre plus accessibles à un public plus large. Le centre publie régulièrement des versions traduites de manuels éducatifs du Conseil de l'Europe sur l'éducation aux droits humains, la participation des jeunes et la lutte contre le discours de haine en ligne.



En Allemagne, le Centre de la jeunesse de Magdebourg organise régulièrement des voyages d'étude à Strasbourg afin de familiariser les jeunes avec les institutions du Conseil de l'Europe. Aborder les questions des droits humains et faire l'expérience de la démocratie sur place à Strasbourg, ce sont des contributions essentielles à l'éducation à la citoyenneté.

En Roumanie, le Centre de la jeunesse de Timisoara accueille et organise régulièrement des événements réunissant des jeunes, des organisations de jeunesse et des décideurs et décideuses. Les photos illustrent une consultation utilisant la méthode des « cafés du savoir », qui a permis à des jeunes, des représentants d'organisations de jeunesse et des membres de la Commission de la jeunesse et des sports de la Chambre des députés de dialoguer sur la nouvelle loi roumaine relative à la jeunesse. La consultation a été organisée dans le cadre de la campagne « Démocratie ici, démocratie maintenant » du Conseil de l'Europe.



Critère n° 7

Le centre offre un environnement de travail tolérant et sûr, respectueux de la diversité et de la dignité humaine

Indicateurs

7.1. Le centre fait preuve de cohérence entre ses actes et ses actions pour assurer un environnement tolérant, respectueux et sûr, à travers ses pratiques de travail et ses structures

7.2. Le centre est accessible aux jeunes ayant des besoins spécifiques, tant en termes de programmation que de moyens physiques

7.3. Le centre peut présenter des preuves documentaires indiquant que les normes nationales sont respectées en matière de sécurité incendie, de sécurité du travail, d'accessibilité, de santé et d'hygiène



Au Portugal, le centre de la jeunesse de Braga présente de manière bien visible des expositions ludiques dans tout le bâtiment qui mettent en avant les droits humains et les défenseurs notables des droits humains et de la démocratie.



En Belgique, le centre de la jeunesse De Hoge Rielen s'étend sur une vaste zone naturelle, avec des infrastructures réparties sur plus d'un kilomètre carré. Le plan de circulation du site a été entièrement repensé pour garantir un environnement agréable et sûr.



En Bulgarie, le centre de la jeunesse de Plovdiv soutient l'intégration des jeunes Roms grâce à des médiateurs roms expérimentés qui font partie de son équipe éducative et à une approche intégrée du sport. Le centre travaille dans le quartier densément peuplé de la périphérie de Plovdiv, qui abrite l'une des plus communautés roms les plus importantes des Balkans.

En Allemagne, le centre de la jeunesse de Magdebourg est le carrefour principal du travail international de jeunesse en Saxe-Anhalt et un ardent défenseur des droits humains sur la scène publique. Il a lancé avec le diocèse le projet « Une semaine de paix », qui offre aux jeunes hôtes d'Ukraine une semaine pleine de légèreté et de normalité loin de la guerre dans leur pays d'origine.



Critère n° 8

Le centre offre des conditions de travail appropriées pour les activités du secteur jeunesse

Indicateurs

8.1. Le centre offre des conditions de travail flexibles et adéquates pour les activités utilisant une méthodologie d'éducation non formelle et une atmosphère adaptée et favorable aux activités internationales

8.2. Le personnel du centre comprend le fonctionnement de l'éducation non formelle et son rôle de soutien aux activités



En Belgique, le centre de la jeunesse Destelheide-Hanenbos est un espace consacré à l'expression artistique des jeunes. Il offre des infrastructures uniques pour les activités artistiques, notamment des salles de danse, des salles d'arts visuels, une salle de musique, un théâtre et un studio d'enregistrement. Grâce à un programme d'artistes en résidence, les jeunes peuvent bénéficier d'un contact direct avec des artistes professionnels pendant les ateliers, ainsi que pendant leur séjour.

Au Luxembourg, certains groupes préfèrent préparer leurs propres repas. Au centre de la jeunesse de Marienthal, les groupes de jeunes ont le choix entre dîner au restaurant ou faire les repas eux-mêmes. Ceux qui choisissent l'option de « restauration à part » peuvent préparer leurs repas dans une cuisine entièrement équipée.



En Roumanie, les espaces du centre de la jeunesse de Timisoara se prêtent à divers contextes éducatifs non formels, depuis les configurations traditionnelles jusqu'aux configurations numériques. Le centre offre des conditions de travail flexibles et adéquates qui favorisent une atmosphère propice aux activités. La photo montre un cours d'art numérique destiné à de jeunes Ukrainiens et Roumains afin de faciliter l'intégration des réfugiés au sein de la communauté locale par le biais de l'art. Le stage utilisait des méthodes d'éducation non formelle, le centre fournissant tout le matériel nécessaire à une formation efficace.

En Finlande, au centre de la jeunesse Marttinen, les groupes peuvent louer du matériel et l'utiliser de manière autonome dans le centre. Celui-ci est situé sur une île, dans un cadre naturel magnifique du centre de la Finlande.



Critère n° 9

Le centre fournit des infrastructures minimales adaptées aux activités internationales avec des groupes de participants divers

Indicateurs

9.1. Les conditions de travail dans le centre sont adaptées à différents formats d'activités, aux activités de méthodologie interactive, ainsi qu'aux séminaires, conférences et réunions politiques

9.2. Le centre peut offrir des solutions aux groupes qui souhaitent travailler avec une interprétation simultanée

9.3. Le centre doit être équipé d'une gamme d'outils et d'équipements numériques pour répondre aux divers besoins et intérêts de la jeunesse d'aujourd'hui. Ainsi : une connexion Internet, des mesures de sécurité et de consentement pour garantir un environnement en ligne sûr et respectueux, des écrans interactifs et la possibilité d'organiser des réunions et des conférences en ligne

9.4. Le personnel clé (direction, réception, éducation, sécurité) possède des compétences en langues étrangères (en particulier en anglais ou en français). Des cours de langue devraient être dispensés afin d'améliorer les compétences de ceux qui parlent déjà des langues étrangères et de ceux qui, dans l'équipe, partent de zéro



En Allemagne, le centre de la jeunesse WannseeFORUM de Berlin comprend plusieurs bâtiments aux caractéristiques très variées. Ils offrent des espaces adaptés aux événements prévus pour une journée ou aux séminaires de plusieurs jours avec pension complète et hébergement pour les groupes de jeunes. Les maisons disposent d'installations de conférence modernes et offrent les ressources techniques nécessaires pour répondre aux besoins des hôtes.

Au Portugal, le centre de la jeunesse de Lisbonne établit et renforce continuellement des liens avec d'autres centres et organisations de jeunesse, encourageant activement de nouveaux partenariats. Il accueille régulièrement des visites d'étude de pays d'Europe et d'ailleurs. La photo montre une réunion du réseau du Centre européen de connaissances pour les politiques de jeunesse.



StudioStar est un projet du réseau des centres de la jeunesse labellisés du Conseil de l'Europe. Dans ce projet, des jeunes de différents pays suivent un processus créatif et font entendre leur voix sur les droits humains. En Belgique, le centre de la jeunesse Destelheide-Hanenbos a accueilli les deux premières éditions de ce projet, qui a lieu le 10 décembre, à l'occasion de la Journée internationale des droits humains.

Critère n° 10

Le centre contribue au développement de la qualité du travail de jeunesse

Indicateurs

10.1. Le centre met régulièrement en œuvre l'évaluation de ses programmes et activités de jeunesse comme base d'apprentissage, d'auto-amélioration et d'élaboration d'un travail de jeunesse de qualité

10.2. Le centre élabore des modèles de travail de jeunesse nouveaux et innovants

10.3. Le centre partage son expérience du travail de jeunesse avec d'autres parties prenantes du secteur jeunesse (au niveau national et international)

10.4. Le centre documente ses concepts, ses approches et ses pratiques éducatives et il les partage au niveau national et international

10.5. Le centre promeut les normes du Conseil de l'Europe en matière de travail de jeunesse et participe aux processus de développement européens et internationaux dans le domaine du travail de jeunesse

En Bulgarie, le centre de la jeunesse de Stara Zagora organise régulièrement des sessions de formation pour les animateurs de jeunesse. Cette image montre la Conférence nationale sur « Les perspectives de développement des politiques de jeunesse et l'institutionnalisation des centres de la jeunesse en Bulgarie ».



Le centre de la jeunesse de Plovdiv (Bulgarie) a élaboré un manuel sur le travail de jeunesse. Le dernier manuel en date portait sur les programmes de formation à la culture numérique et aux médias.

En Irlande, le centre de la jeunesse de Killarney a accueilli une visite d'étude pour des travailleurs de jeunesse ukrainiens. L'objectif de cette visite était de développer les compétences des représentants des centres de la jeunesse d'Ukraine dans le domaine du travail de jeunesse auprès des enfants et des jeunes en difficulté, ainsi que du travail de jeunesse tenant compte des traumatismes subis.



Critère n° 11

Le centre assure la participation des jeunes, des organisations et des associations de jeunesse à l'élaboration de ses concepts et programmes

Indicateurs

11.1. Le centre tient compte de la situation et des préoccupations des jeunes dans l'élaboration de son programme

11.2. Le centre se veut l'allié de la société civile des jeunes en plaidant auprès des décideurs et des détenteurs du pouvoir pour qu'ils tiennent compte des points de vue et des préoccupations des jeunes lors de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques

11.3. Le centre fait appel aux connaissances des organisations, associations et structures de jeunesse qui ont des compétences spécifiques pertinentes pour enrichir certaines activités, et il les considère comme des consultantes

11.4. Le centre développe des activités clés et des bonnes pratiques de manière participative avec les jeunes, les organisations, associations et structures de jeunesse

11.5. Le centre s'efforce de toucher de nouveaux groupes de jeunes, notamment les jeunes en situation de vulnérabilité afin d'inclure des cohortes de jeunes plus importantes et plus diverses dans son travail



En Allemagne, le centre de la jeunesse WannseeFORUM de Berlin a créé un conseil consultatif de la jeunesse qui fait partie intégrante de la fondation qui gère le centre. Grâce à la représentation au conseil d'administration, aux consultations régulières avec l'équipe pédagogique et à la possibilité de mener des projets de manière indépendante et de présenter leurs idées, les jeunes peuvent faire entendre leur voix dans le cadre même de la fondation.



En Bulgarie, le centre de la jeunesse de Stara Zagora a invité les jeunes à concevoir un projet d'escape room sur le thème de l'écologie, en leur fournissant un espace réservé dans le centre et en leur offrant un soutien éducatif tout au long du processus. Une fois achevée, l'escape room est devenu une activité permanente du programme du centre de la jeunesse.

En Finlande, le centre de la jeunesse de Villa Elba intègre activement des jeunes d'autres pays européens dans son équipe. Grâce au Corps européen de la solidarité, ces bénévoles assument diverses responsabilités dans le cadre des programmes de jeunesse du centre, contribuant ainsi de manière significative à la diversité de ses activités.



Critère n° 12

Le centre contribue à l'orientation et à la mise en œuvre des politiques de jeunesse

Indicateurs

12.1. Le centre suit les évolutions dans le domaine de la politique de la jeunesse, tant au niveau national qu'international, et soutient sa mise en œuvre au niveau local, régional ou national

12.2. La direction et le personnel éducatif du centre connaissent les priorités de la politique nationale de la jeunesse

12.3. Le centre est un espace où différentes parties prenantes se réunissent pour discuter du travail et de la politique de la jeunesse

12.4. Le centre est engagé dans la promotion directe de politiques de jeunesse saines, en d'autres termes, pour un lien plus fort entre la réalité sur le terrain des jeunes et le contenu des politiques de jeunesse

12.5. Le centre échange régulièrement sur la politique de la jeunesse avec les services administratifs responsables de la jeunesse



En Serbie, au cours du processus de révision de la stratégie locale pour la jeunesse dans la municipalité de Sremski Karlovci, le centre de la jeunesse Ekocentar Radulovački a veillé à ce que ses animateurs de jeunesse facilitent la participation des communautés locales de jeunes et servent d'intermédiaires entre les jeunes et les autorités municipales.



Au Luxembourg, le Centre de la jeunesse de Marienthal organise régulièrement des conférences nationales et divers événements axés sur la mise en œuvre de la politique de jeunesse. La photo montre une conférence de la jeunesse consacrée à l'éco-responsabilité et à ses implications pour le travail de jeunesse.

Le centre pratique la responsabilité sociale des entreprises

Indicateurs

13.1. Le centre est conscient de son rôle social et contribue positivement à l'amélioration sociale des jeunes et de la communauté dans son ensemble

13.2. Le centre contribue, par ses actions et ses approches, aux objectifs de développement durable

13.3. Le centre assure un traitement positif de tous les salariés, ce qui implique des considérations d'emploi équitable pour toute personne

13.4. Le centre suit une approche respectueuse de l'environnement en réduisant la pollution, les déchets, la consommation de ressources naturelles et les émissions

13.5. Le centre présente des rapports financiers transparents et en temps opportun

13.6. Le centre peut montrer qu'il dispose de mécanismes pertinents de gestion financière et de responsabilité conformes à la réglementation nationale en matière de fiscalité et d'organisations à but non lucratif

Au Portugal, le centre de la jeunesse de Braga sensibilise les jeunes aux objectifs de développement durable des Nations Unies en les affichant de manière originale et attrayante à des endroits stratégiques dans tout le bâtiment. La présence des objectifs dans les espaces publics ainsi que dans les chambres suscite tout au long du séjour des discussions informelles et une prise de conscience de conditions de vie durables.



Beaucoup de centres de la jeunesse labellisés par le Conseil de l'Europe déploient des efforts considérables pour obtenir des écolabels ou d'autres labels tels que le label Fairtrade. Le centre de la jeunesse de Villa Elba en Finlande a obtenu plusieurs labels, dont les labels « Clé verte » et « Welcome Cyclists ».

Pour les centres de la jeunesse labellisés par le Conseil de l'Europe, le respect mutuel est une valeur directrice, tant dans le travail éducatif avec les enfants et les jeunes que dans les relations quotidiennes avec tous les salariés et les hôtes. La photo montre le personnel du centre de la jeunesse WannseeFORUM à Berlin discutant de la Charte du respect qui a été élaborée suivant un consensus de base et une ligne directrice.



Le centre adopte des approches de gestion de la qualité

Indicateurs

14.1. Les utilisateurs / clients et utilisatrices / clientes du centre sont systématiquement invités à donner une évaluation et un retour d'information sur les services offerts par le centre

14.2. La direction du centre tient compte des évaluations et des commentaires des utilisateurs/clients et des utilisatrices / clientes pour s'attacher sans cesse à améliorer la qualité du service

14.3. Le centre met régulièrement en œuvre une auto-évaluation de ses opérations dans le cadre d'une culture de gestion saine

14.4. La direction du centre applique une approche globale du personnel dans ses processus d'auto-évaluation et de développement

14.5. La direction encourage la prise en considération des points de vue des jeunes dans les processus de développement du centre



Les centres de la jeunesse utilisent diverses méthodes pour recueillir les réactions des participants à leurs activités. Cela contribue à améliorer en permanence la qualité de leur offre. Le centre de la jeunesse de Marienthal (au Luxembourg) a mis au point une façon originale de visualiser et de discuter l'appréciation et les expériences des jeunes qui participent aux activités du programme du centre.

Le label de qualité du Conseil de l'Europe doit être renouvelé régulièrement, ce qui signifie que les centres travaillent en permanence au renforcement de la qualité de leurs services et de leurs programmes. Outre la participation aux réunions annuelles d'échange du réseau des centres labellisés, ils peuvent s'appuyer sur le savoir-faire du secteur jeunesse du Conseil de l'Europe. La photo a été prise lors de la cérémonie officielle de remise du label au Centre de la jeunesse de Plovdiv en Bulgarie.



Les responsables des centres de la jeunesse se réunissent chaque année pour discuter du développement de la qualité de leurs centres. Ils bénéficient de la diversité des approches et des expériences acquises dans toute l'Europe. Ces réunions contribuent à constituer une compréhension commune et à progresser ensemble. Cette photo a été prise lors de la réunion de la plateforme au Centre européen de la jeunesse de Budapest, au cours de laquelle le thème « Récits des centres de la jeunesse et efficacité de la communication » a été abordé.

Le forum annuel du personnel éducatif des centres de la jeunesse permet d'échanger sur les pratiques éducatives et de discuter de la qualité du travail éducatif des centres de la jeunesse. Les moments informels sont un terrain fertile pour des projets communs ultérieurs, qui peuvent être élaborés sur une base bilatérale ou dans un cadre multilatéral. Cette photo a été prise lors d'une formation au Centre européen de la jeunesse de Budapest.



Critère n° 15

Le centre peut montrer un modèle de fonctionnement durable

Indicateurs

15.1. Le centre peut fournir la preuve que son cadre structurel permet un fonctionnement continu dans des conditions comparables à celles de la phase d'évaluation.

15.2. Le centre manifeste la durabilité de son modèle de gouvernance sociale et financière

15.3. Le centre montre qu'il a obtenu un financement pour son personnel éducatif

15.4. Le centre montre que son approche de gestion est durable

15.5. Le centre peut montrer qu'il a établi des partenariats stratégiques, des collaborations avec des acteurs clés et un soutien politique suffisant pour assurer son bon fonctionnement et sa pérennité

15.6. Le centre procède régulièrement à des analyses de risques



Au Portugal, le centre de la jeunesse de Braga peut compter sur un grand nombre de collaborations et de partenariats avec diverses institutions et organisations, et ce, aux niveaux local, régional et national. Il œuvre de manière stratégique et fructueuse avec la municipalité de Braga, les ministères, les institutions et les associations. Ce réseau contribue à assurer le financement du centre et constitue une base solide pour les évolutions futures.



En Serbie, le centre de la jeunesse Ekocentar Radulovački de Sremski Karlovci trouve son origine dans une organisation fondée sur le bénévolat. Aujourd'hui encore, les bénévoles jouent un rôle essentiel dans son fonctionnement. Cela garantit la continuité pendant les périodes où les ressources financières sont difficiles à mobiliser.

Procédures

La procédure d'obtention du Label de qualité se déroule en plusieurs étapes :

1. Manifestation d'intérêt

Le centre candidat prépare une manifestation d'intérêt pour le label de qualité. Il n'y a pas de date limite de soumission ; les manifestations d'intérêt sont acceptées en permanence. Les centres candidats reçoivent du Secrétariat un formulaire de manifestation d'intérêt. En général, un centre de la jeunesse intéressé participe à certaines activités du label de qualité, avant de formaliser sa demande.

2. Évaluation de la manifestation d'intérêt

■ La manifestation d'intérêt du centre candidat est examinée par le groupe de spécialistes composé de membres du Comité directeur européen pour la jeunesse, de membres du personnel du Service de la jeunesse du Conseil de l'Europe et de consultants sélectionnés.

■ Le groupe de spécialistes se prononce sur l'éligibilité initiale du centre candidat à une visite d'un groupe de spécialistes conformément aux conditions préalables décrites ci-dessus. Les centres candidats qui ne répondent manifestement pas aux critères d'éligibilité sont informés que le processus ne sera pas poursuivi.

Les centres candidats qui sont considérés comme éligibles sont contactés pour convenir des détails de la visite par le groupe de spécialistes. Ils peuvent s'attendre à être contactés au sujet de leur éligibilité dans les trois mois suivant la soumission de leur manifestation d'intérêt.

3. Auto-évaluation

Le centre procède avec son personnel à une auto-évaluation sur la base d'un formulaire fourni par le Service de la jeunesse. Ce processus se déroule au rythme qui convient et doit inclure l'ensemble du personnel du centre, ce qui permet une large réflexion sur les activités et programmes en cours, ainsi que sur les perspectives. Au cours de cette phase de développement, le centre peut apporter collectivement des améliorations en matière d'infrastructures, d'administration, de gestion et de politique, conformément aux critères de qualité. La direction du centre et le groupe de spécialistes déterminent ensemble la durée de la phase d'auto-évaluation et de développement afin que le centre candidat puisse se développer à son propre rythme. Une fois cette phase terminée, l'auto-évaluation est soumise au Service de la jeunesse.

4. Visite du groupe de spécialistes

■ Le groupe de spécialistes se rend dans le centre candidat pour évaluer dans quelle mesure celui-ci répond déjà à certains critères et pour indiquer sur quels critères il importe de travailler.

■ Cette évaluation se déroule en concertation avec la direction du centre candidat, dans le cadre d'une discussion ouverte sur tous les aspects des critères. La discussion se fonde sur l'auto-évaluation du centre, sur des documents complémentaires et sur une visite des locaux. La visite des spécialistes comprend souvent des rencontres avec d'autres parties prenantes, utilisateurs et bénéficiaires du centre de la jeunesse.

■ Sur la base de la visite, le groupe de spécialistes prépare son rapport d'évaluation intermédiaire. Ce rapport :

- ▶ dresse le bilan des critères déjà satisfaits
- ▶ recommande ou non au centre concerné de poursuivre la démarche d'obtention du label de qualité
- ▶ demande des améliorations / changements qui permettraient l'attribution du label.

■ Le groupe de spécialistes communique le rapport d'évaluation intermédiaire au centre candidat dans les deux mois suivant la visite exploratoire.

■ Le centre candidat communique au Secrétariat toute observation ou question qu'il pourrait avoir concernant le rapport.

5. Attribution du label de qualité

■ Sur la base de la ou des visites d'évaluation, le groupe de spécialistes formule sa recommandation au Comité directeur européen pour la jeunesse (CDEJ) concernant l'attribution du label de qualité au centre concerné.

■ La décision finale d'attribution du label est prise par le CDEJ sur la base de la recommandation et du rapport du groupe de spécialistes. Le groupe de spécialistes comprend un ou une membre du Conseil consultatif sur la jeunesse (CCJ). Le CDEJ se réunit deux fois par an pour prendre des décisions, en mars et en octobre. Le label entre en vigueur au début de l'année suivante.

■ L'attribution du label de qualité a lieu lors d'une cérémonie au cours de laquelle le centre reçoit un certificat et une plaque.

Maintien du label de qualité

Le Label de qualité est attribué pour une durée initiale de trois ans, au cours de laquelle le centre est tenu de maintenir les normes exigées par les critères. Il doit également travailler sur les recommandations formulées lors de la visite du groupe de spécialistes. Il doit tirer parti de l'échange entre pairs et du partage des connaissances au sein du réseau informel des centres de jeunesse labellisés.

Il est obligatoire de faire une demande de renouvellement à l'expiration de la période précédente. Cette demande doit comprendre des preuves documentaires de la manière dont les critères de qualité sont respectés et dont d'autres améliorations sont apportées. La durée de renouvellement du label dépend de l'évaluation, des progrès réalisés au cours de la période précédente ainsi que de l'engagement et de la contribution au réseau informel.

Une visite du groupe de spécialistes peut être organisée pour réévaluer l'état des choses. Dans certains cas, cela peut conduire à une nouvelle phase de développement avant le renouvellement du label.

Le label peut également être retiré lorsque le centre s'est trop éloigné des critères (par exemple, en cas de changement de profil d'un centre de la jeunesse vers un autre type de centre).

Conditions générales

Conditions financières

Le label de qualité du Conseil de l'Europe pour les centres de la jeunesse est attribué gratuitement aux centres éligibles. Le programme intergouvernemental du Conseil de l'Europe dans le domaine de la jeunesse couvrira l'essentiel des frais liés à la participation du groupe de spécialistes. Les centres candidats sont censés prendre en charge les frais de séjour et de repas pour l'ensemble des visites d'évaluation du groupe de spécialistes.

Rapports avec le Conseil de l'Europe

L'attribution du label de qualité du Conseil de l'Europe pour les centres de la jeunesse ne confère pas le statut de «Centre européen de la jeunesse du Conseil de l'Europe». Les centres européens de la jeunesse sont des structures institutionnelles du Conseil de l'Europe, financées par cette institution et soumises à tous les privilèges et contraintes du mandat diplomatique de l'Organisation. Les centres auxquels le label de qualité est attribué restent, sur les plans institutionnel et financier, indépendants du Conseil de l'Europe.

Informations complémentaires et contacts

Pour plus d'informations, veuillez contacter le Service de la jeunesse du Conseil de l'Europe à l'adresse suivante :

Label de qualité du Conseil de l'Europe pour les centres de la jeunesse

Centre européen de la jeunesse de Budapest

Zivatar utca 1-3

1024 Budapest, Hongrie

Tel + 36 1 438 1030

e-mail: youthcentres.quality@coe.int

Pour plus d'informations sur le Conseil de l'Europe, le Service de la jeunesse et les Centres européens de la jeunesse, consultez les sites :

[Service de la jeunesse du Conseil de l'Europe – Jeunesse](#) et [Le label de qualité pour les Centres de la jeunesse - Jeunesse](#)

Glossaire

Agent « multiplicateur » : dans le cadre des travaux menés par les Centres européens de la jeunesse, un agent « multiplicateur » est une personne qui reçoit une formation ou participe à une activité de renforcement des compétences et qui, par la suite, transmet ses nouvelles connaissances et expériences à d'autres personnes souvent au sein de la même organisation, du même réseau ou du même groupe de jeunes dans un but explicite ou implicite. Cela permet de garantir que les connaissances et l'expérience acquises dans le cadre du programme ont un effet sur un nombre de jeunes plus important.

Animateur / animatrice / responsable de jeunesse bénévole : membre non rémunéré du personnel d'une organisation ou d'une autre structure de jeunesse qui travaille avec des jeunes à un poste de direction et / ou d'éducation. En termes de formation, voire de qualifications, cette personne peut être tout aussi « professionnelle » que le personnel rémunéré. Si elle n'est pas classée parmi les professionnels, c'est parce qu'elle fait ce travail bénévolement et qu'elle n'a pas l'intention d'en faire sa profession.

Apprentissage interculturel : processus consistant à prendre davantage conscience de sa propre culture et de celle des autres dans le monde et à mieux les comprendre. L'apprentissage interculturel est destiné à développer la tolérance et la compréhension entre pays et entre cultures. Le processus d'apprentissage est en soi un mouvement constant de sensibilisation culturelle, qui fait passer chacun et chacune de la liberté et du confort de s'attendre à ce que les autres soient comme soi-même au choc et à la contrainte engendrés par ses émotions et ses projections lorsqu'on s'aperçoit que les autres sont différents. Le secteur jeunesse du Conseil de l'Europe fait œuvre de pionnier en utilisant l'apprentissage interculturel comme outil d'éducation aux valeurs dans ses activités avec les jeunes.

Citoyenneté active : désigne la participation active à la vie économique, sociale, culturelle et politique. Dans le domaine de la jeunesse, une place importante est accordée à l'acquisition des compétences nécessaires grâce à des activités bénévoles. Le but n'est pas seulement d'améliorer les connaissances mais aussi de renforcer la motivation, les compétences et l'expérience pratique des jeunes en matière d'exercice d'une citoyenneté active.

Cohésion sociale : la cohésion sociale est la capacité d'une société à assurer le bien-être de tous ses membres, en réduisant le plus possible les disparités et en évitant la marginalisation.

Comité directeur européen pour la jeunesse-CDEJ : dans le domaine de la jeunesse, outre ses activités d'éducation et de formation menées dans le cadre des Centres européens de la jeunesse de Strasbourg et de Budapest et du Fonds européen pour la jeunesse, le Conseil de l'Europe intervient par le biais d'une coopération intergouvernementale axée tout particulièrement sur l'élaboration de politiques de jeunesse dans les 50 États parties à la Convention culturelle européenne. La promotion de cette coopération - entre les ministères ou administrations responsables des questions de jeunesse dans les différents États membres - incombe principalement au Comité directeur européen pour la jeunesse (CDEJ), qui supervise un programme d'activités associant des décideurs, des chercheurs et des professionnels du secteur jeunesse. Pour de plus amples informations, veuillez consulter le site suivant :

[Comité directeur européen pour la jeunesse](#)

Conseil consultatif sur la jeunesse-CCJ : le Conseil consultatif sur la jeunesse (CCJ) se compose de 30 représentants d'ONG et de réseaux de jeunesse qui donnent des avis et des informations sur l'ensemble des activités du secteur jeunesse. Il fait partie des organes statutaires de cogestion du Service de la jeunesse. Il veille aussi à ce que les jeunes soient associés aux autres activités du Conseil de l'Europe. Pour plus d'informations, veuillez consulter le site suivant :

[Conseil consultatif sur la jeunesse](#)

Éducation aux droits humains : *couvre l'éducation, la formation, la sensibilisation, l'information, les pratiques et les activités qui visent, en apportant aux apprenants des connaissances, des compétences et une compréhension, et en développant leurs attitudes et leurs comportements, à leur donner les moyens de participer à la construction et à la défense d'une culture universelle des droits humains dans la société, afin de promouvoir et de protéger les droits humains et les libertés fondamentales.* (Charte sur l'ECD/HRE Charter – CM/Rec [2010]7)

L'éducation aux droits humains comprend trois dimensions :

- ▶ Apprendre les droits humains, connaître les droits humains, savoir ce qu'ils sont et comment ils sont sauvegardés ou protégés ;
- ▶ Apprendre par les droits humains, en reconnaissant que le contexte et la manière dont l'apprentissage des droits humains est organisé et dispensé doivent être conformes aux valeurs des droits humains (par exemple, la participation, la liberté de pensée et d'expression, etc.) et que dans l'éducation aux droits humains, le processus d'apprentissage est aussi important que le contenu de l'apprentissage ;
- ▶ Apprendre les droits humains, en développant les compétences, les attitudes et les valeurs pour que les apprenants appliquent les valeurs des droits humains dans leur vie et agissent, seuls ou avec d'autres, pour promouvoir et défendre les droits humains. (Voir : *Repères : Manuel pour la pratique de l'éducation aux droits de l'homme avec les jeunes*).

Éducation formelle :

« concerne le système structuré d'éducation et de formation qui commence à l'école préélémentaire et primaire et se poursuit dans l'enseignement secondaire et universitaire. Elle est en principe dispensée dans des établissements d'enseignement général ou professionnel et sanctionnée par des diplômes. (Charte sur l'ECD / EDH – CM/Rec[2017]7)

L'éducation formelle désigne un apprentissage intentionnel qui intervient dans un cadre institutionnalisé, bien défini et spécialement conçu pour l'enseignement / la formation et l'apprentissage ; elle est assurée par des animateurs et des animatrices possédant les compétences spécifiques requises pour le secteur, le niveau et le sujet concernés et s'adresse généralement à une catégorie d'apprenants déterminée (en fonction de l'âge, du niveau et de la spécialité). Les objectifs d'apprentissage sont presque toujours fixés en externe, les progrès de l'apprentissage font généralement l'objet d'un suivi et d'une évaluation et les résultats de l'apprentissage sont le plus souvent validés par des certificats ou des diplômes. La plupart du temps, l'éducation formelle est obligatoire (enseignement scolaire).

Éducation informelle : *qualifie le processus selon lequel toute personne acquiert, tout au long de la vie, des attitudes, des valeurs, des compétences et des connaissances grâce aux influences et aux ressources éducatives de son environnement et à son expérience quotidienne (famille, pairs, voisins, rencontres, bibliothèque, médias, travail, loisirs, etc.).*

(Charte sur l'ECD/EDH – CM/Rec [2010]7)

Du point de vue de l'apprenant tout au moins, il s'agit d'un apprentissage non intentionnel qui a lieu dans des contextes de la vie quotidienne (famille, milieu professionnel, loisirs, collectivité, etc.). Bien que l'éducation informelle produise des résultats, ces derniers sont rarement enregistrés, presque jamais reconnus officiellement et ils ne sont en général ni immédiatement perceptibles par l'apprenant, ni pris en considération à des fins d'éducation, de formation ou d'emploi.

Éducation non formelle : *couvre tout programme éducatif planifié destiné à améliorer un ensemble d'aptitudes et de compétences en dehors d'un cadre d'enseignement formel* (Charte sur l'ECD/EDH – CM/Rec [2010]7)

L'éducation non formelle est un processus éducatif volontaire et ciblé qui se déroule dans divers contextes où l'apprentissage n'est pas nécessairement la seule activité. Ces contextes peuvent être intermittents ou transitoires, et les activités peuvent être encadrées par des animateurs ou des animatrices d'apprentissage « rémunérés » (tels que des formateurs ou de formatrices de jeunes) ou par des bénévoles (tels que des animateurs ou des animatrices de jeunes). Les activités sont planifiées, mais elles peuvent ne pas être organisées selon des programmes conventionnels. Elles s'adressent souvent à des groupes spécifiques. Elles documentent et évaluent les acquis de l'apprentissage de manière non conventionnelle.

Les activités éducatives non formelles peuvent être caractérisées comme

- ▶ bénévoles
- ▶ accessibles à tous (idéalement)
- ▶ des processus organisés visant des objectifs éducatifs

- ▶ des actions participatives et centrées sur l'apprenant
- ▶ des actions portant sur l'apprentissage des compétences de la vie courante et la préparation à une citoyenneté active
- ▶ des actions mettant l'accent sur l'apprentissage individuel et collectif, combinées à une approche collective
- ▶ des mesures globales et orientées vers les processus
- ▶ des actions partant de l'expérience des participants

Jeunes : aux fins des politiques de jeunesse menées tant par la Commission européenne que par le Conseil de l'Europe, les jeunes désignent les personnes âgées de 13 à 30 ans.

Organes statutaires du Service de la jeunesse : les organes statutaires sont les comités gouvernementaux et non gouvernementaux qui constituent le système de cogestion du secteur jeunesse du Conseil de l'Europe : le Comité directeur européen pour la jeunesse (CDEJ) et le Conseil consultatif sur la jeunesse (CCJ). La cogestion fait référence à un modèle de participation des jeunes pratiqué dans le secteur jeunesse du Conseil de l'Europe. Les représentants des gouvernements et de la jeunesse décident ensemble des priorités, des principales enveloppes budgétaires, de la mise en œuvre des priorités de travail et de l'allocation de ressources destinées aux activités menées par le secteur jeunesse. Pour de plus amples informations, consulter le site suivant :

[Cogestion](#)

Participation de la jeunesse : la participation de la jeunesse est l'expression employée par les organisations gouvernementales, les chercheurs, les éducateurs et d'autres personnes pour définir et analyser l'engagement actif des jeunes dans divers domaines de leur vie quotidienne et de la société dans laquelle ils vivent comme les organisations non gouvernementales, la société civile, la politique, les établissements d'enseignement, l'espace public, la gouvernance, le développement communautaire et beaucoup d'autres.

Politique de jeunesse : la politique de jeunesse est destinée à créer des conditions propices à l'apprentissage ainsi que des possibilités et des situations concrètes permettant aux jeunes d'acquérir les connaissances, les aptitudes et les compétences nécessaires pour devenir des acteurs de la démocratie et s'intégrer dans la société, notamment en jouant un rôle actif dans la société civile comme sur le marché du travail. Les principales mesures des politiques de jeunesse consistent à promouvoir l'apprentissage de la citoyenneté et une approche intégrée des politiques. Les politiques de jeunesse fondées sur des observations factuelles sont des politiques qui ne visent pas seulement des objectifs politiques et moraux mais aussi qui reposent sur des informations précises concernant la situation sociale des jeunes dans l'ensemble de la société et l'évolution de leurs attentes, de leur attitude et de leur mode de vie. Les études et les statistiques professionnelles, indépendantes et rigoureuses, constituent une source importante d'informations. En outre, des données empiriques fiables sur la mise en œuvre des politiques sont nécessaires pour tirer parti des expériences menées, fixer de nouveaux objectifs, et concevoir d'autres moyens d'action, des méthodes de travail et des activités.

Politique de jeunesse du Conseil de l'Europe : l'approche du secteur jeunesse en la matière vise à favoriser la participation des jeunes à la vie publique en qualité de citoyennes et citoyens et leur transition, souvent difficile, vers l'autonomie. Selon cette approche, la politique de jeunesse vise un objectif pluridimensionnel : assurer le bien-être des jeunes, leur fournir des possibilités d'apprentissage, accroître leurs chances de bien s'intégrer dans la société et de devenir autonomes et leur permettre de participer au processus décisionnel et à la société civile. Cette attention multiforme portée à divers aspects de la vie des jeunes est étayée par un ensemble de principes sur lequel doit reposer l'élaboration de politiques viables (de jeunesse ou autres).

Concrètement, cette politique se traduit par la mise en œuvre du programme du Service de la jeunesse de l'Organisation intitulé « Développer la coopération européenne en matière de jeunesse par la politique de jeunesse, le travail de jeunesse et l'éducation / l'apprentissage non formels ».

Professionnel du secteur jeunesse : membre du personnel rémunéré qui travaille pour toute institution mettant en œuvre une politique ou un programme de jeunesse. Il peut travailler dans n'importe quelle branche du secteur : éducation non formelle, élaboration et mise en œuvre de politiques, recherches etc. Il est considéré comme professionnel parce qu'il a décidé de faire de l'action dans le secteur jeunesse sa profession.

Recherche sur la jeunesse : domaine spécialisé des sciences sociales qui porte sur cette période de la vie qu'est la jeunesse sous tous ses aspects, y compris, en tout premier lieu, sur ce que représente la « jeunesse ». Les recherches permettent d'analyser la façon dont le développement individuel, le cours de la vie, l'expression culturelle et le changement social se rattachent à la jeunesse. Elles s'emploient à décrire les conditions de vie des jeunes et à les interpréter en fonction des idées que l'on se fait sur cette étape de la vie.

C'est donc un champ de recherche pluridisciplinaire et multidimensionnel qui s'appuie sur un grand nombre de traditions spéculatives, de perspectives épistémologiques et d'approches méthodologiques. En Europe, la recherche sur la jeunesse est devenue, au début des années 1990, un domaine d'étude à part entière. Le Conseil de l'Europe et la Commission européenne ont, l'un comme l'autre, soutenu le développement de cette communauté scientifique transnationale et interculturelle. Les chercheurs s'attachent à favoriser l'élaboration de politiques et de programmes viables reposant sur des données scientifiques fiables concernant la situation, les besoins et les préoccupations des jeunes en Europe.

Responsabilité sociale des entreprises – RSE : modèle de gestion autorégulé qui aide une organisation ou une entreprise à être socialement responsable envers elle-même, ses parties prenantes et le grand public. En pratiquant la responsabilité sociale des entreprises, également appelée citoyenneté d'entreprise, les organisations et les entreprises peuvent être conscientes de l'effet qu'elles ont sur tous les aspects de la société, y compris les aspects économiques, sociaux et environnementaux.

S'engager dans la RSE signifie qu'une organisation ou une entreprise fonctionne, dans le cours normal de ses activités, de manière à améliorer la société et l'environnement au lieu d'avoir des effets néfastes sur ceux-ci.

Service de la jeunesse : fait partie de la Direction de la démocratie du Conseil de l'Europe. Le Service de la jeunesse élabore des lignes directrices, des programmes et des instruments juridiques pour la mise en place de politiques de jeunesse cohérentes et efficaces aux niveaux local, national et européen. Il apporte son soutien financier et pédagogique aux activités internationales de jeunesse qui visent à promouvoir la citoyenneté et la mobilité des jeunes, les droits humains, la démocratie et le pluralisme culturel. Il s'emploie à rassembler et à diffuser des compétences et des connaissances sur les conditions de vie, les aspirations et les moyens d'expression des jeunes Européens et Européennes.

Travail de jeunesse : *le concept de travail de jeunesse est large et couvre une vaste gamme d'activités de nature sociale, culturelle, éducative, environnementale et/ou politique, réalisées par, avec et pour les jeunes, en groupes ou à titre individuel. Le travail de jeunesse est assuré par des travailleurs de jeunesse rémunérés ou bénévoles et repose sur des processus d'apprentissage non formels et informels axés sur les jeunes et sur la participation volontaire. Le travail de jeunesse est essentiellement une pratique sociale, un travail mené avec les jeunes et la société dans laquelle ils ou elles vivent, dont le but est de faciliter leur inclusion et leur participation active à la vie de la collectivité et à la prise de décisions.* (CM/Rec(2017)4 sur le travail de jeunesse)

Le travail de jeunesse n'est plus seulement le moyen ou le mécanisme de soutien aux aspirations plus larges de la politique de jeunesse, c'est désormais un domaine distinct de la politique et de la pratique. Il n'y a cependant jamais de place pour la complaisance. Le travail de jeunesse est essentiellement une pratique sociale, à la fois en lien avec les structures dominantes et changeantes des sociétés dans lesquelles il opère et en les remettant en question. Il peut être sujet à la fois à des doutes sur sa valeur et à des attentes exagérées sur ce qu'il peut accomplir, tout en trouvant son « centre de gravité » au milieu de tout cela. Son soutien politique et financier ne peut jamais être tenu pour acquis, car le travail de jeunesse lui-même cherche à tracer une voie qui consolide sa place en tant que « partie, modeste certes mais essentielle, des politiques sociales et éducatives ». En effet, un débat solide et une réflexion autocritique au sein de la communauté de pratique du travail de jeunesse doivent s'accompagner d'un plaidoyer concerté et collectif en faveur d'infrastructures plus sûres pour le travail de jeunesse, qui puisse permettre une pratique efficace sur le terrain. C'est l'équilibre entre sa base et ses infrastructures qui, en fin de compte, détermine la durabilité et la croissance du travail de jeunesse.

(Déclaration finale de la Troisième convention européenne de la jeunesse « Des jalons pour l'avenir » (Bonn, 10 décembre 2020)



www.coe.int

Le Conseil de l'Europe est la principale organisation de défense des droits humains du continent. Il comprend 46 États membres, dont l'ensemble des membres de l'Union européenne. Tous les États membres du Conseil de l'Europe ont signé la Convention européenne des droits de l'homme, un traité visant à protéger les droits humains, la démocratie et l'État de droit. La Cour européenne des droits de l'homme contrôle la mise en œuvre de la Convention dans les États membres.



COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE